



MÉMO

PAR COURRIEL

À : Tous les membres de l'AQPM
De : L'équipe des relations de travail
Date : 13 décembre 2017
Objet : Suspension des délais AQTIS, ARRQ, SARTEC et UDA

Chers membres,

Comme à chaque période des fêtes, l'AQPM a convenu avec certaines associations d'artistes de suspendre les délais prévus aux ententes collectives.

AQTIS Télévision, Cinéma et Nouveaux médias

L'AQTIS et l'AQPM ont convenu que tout délai prévu aux ententes collectives *AQTIS-AQPM Télévision 2015-2018*, *AQTIS-AQPM Cinéma 2015-2018* et *AQTIS-AQPM Nouveaux médias 2015-2017* qui échoit entre le **23 décembre 2017 et le 14 janvier 2018 inclusivement** est prorogé au **15 janvier 2018 inclusivement**.

ARRQ Télévision

Nous vous rappelons que l'article 26.6.2b) de l'*Entente collective ARRQ-AQPM Télévision 2012-2016* prévoit que dans la computation de tout délai fixé par l'entente collective, tous les jours du **23 décembre au 7 janvier inclusivement** ne sont pas comptés.

SARTEC Télévision, Cinéma et Lettre d'entente Nouveaux Médias

La SARTEC et l'AQPM ont convenu de suspendre les délais prévus au chapitre 13 de l'*Entente SARTEC-AQPM Télévision 2014-2019* et au chapitre 12 de l'*Entente SARTEC-AQPM Cinéma 2016-2020* (procédure de grief) de même que les délais prévus à l'annexe A (procédures de grief et d'arbitrage) de la *Lettre d'entente relative à la production audiovisuelle linéaire originale créée par les nouveaux médias* pour la période du **22 décembre 2017 au 8 janvier 2018 inclusivement**.

UDA Télévision/Cinéma et Nouveaux Médias

L'AQPM et l'UDA ont convenu que tout délai prévu au chapitre 10 (griefs et arbitrage) de l'*Entente collective UDA-AQPM Télévision/Cinéma 2013-2018* de même que tout délai prévu au chapitre 10 (procédure de griefs et d'arbitrage) de l'*Entente collective UDA-AQPM Nouveaux médias 2017-2020* qui échoit entre le **22 décembre 2017 et le 8 janvier 2018 inclusivement** est prorogé au **16 janvier 2018**.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question à ce sujet.

L'équipe des relations de travail.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION MÉDIATIQUE
1470, RUE PEEL, BUREAU 950, TOUR A, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 1T1
514 397-8600

aqpm.ca | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Lindedln](#)



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel, incluant tout document joint, peut contenir de l'information confidentielle, protégée par la Loi et le secret professionnel. Il s'adresse exclusivement au destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel. Toute reproduction ou retransmission de ce courriel est strictement interdite. Merci de votre collaboration.